

Congrès AFSP Paris 2013

ST25 : Hérité et compétition politique : Le paradoxe de la transmission familiale du pouvoir politique dans les systèmes politiques concurrentiels

Virginie Dutoya, Docteure associée au CERI (Sciences Po)/ATER à l'Université de Cergy-Pontoise, virginie.dutoya@sciences-po.org

Les familles politiques en Asie du sud : Les apports d'une analyse *genrée*

« When the patriarch died all the members of the tribe gathered together and chose another person to be their leader (...). But usually the family of the patriarch knew more about the work of organization than the others. As they were always with the patriarch they used to help him in his work and so they got to know about it. It so happened therefore that when an old patriarch died, the members of the tribe chose someone else from the same family. (...) So we see that the office of the patriarch became hereditary (...). The patriarch now was quite sure that the property and things belonging to the tribe were really his own. »

Lette de J. Nehru à sa fille, Indira (1928). (Nehru, 1935 : 47)

Au début de l'année 2013, les trois grands pays sud-asiatiques que sont le Bangladesh, l'Inde et le Pakistan étaient dirigés, d'une façon ou d'une autre, par un héritier. Au Pakistan, Asif Ali Zardari, le Président de la République, est le veuf de Benazir Bhutto, l'ancienne Première ministre assassinée en 2007, et elle-même une « fille de ». En Inde, si Sonia Gandhi ne dirige pas directement le pays, elle représente la quatrième génération de Nehru-Gandhi à la tête du parti du Congrès, qui domine la coalition gouvernementale. Au Bangladesh, Sheikh Hasina, la fille du leader indépendantiste Sheikh Mujibur Rahman, est Première ministre. Dans ces pays, le rôle de l'hérité en politique est d'autant plus remarquable que, comme le montrent ces exemples, elle fait la part belle aux femmes, alors qu'historiquement leur représentation dans les institutions politiques a été assez faible (Dutoya, 2012).

Le cas de ces « héritières » suscite généralement la surprise. En effet, la famille en Asie du sud est une institution où les dynamiques *genrées* sont très visibles. En tant que site privilégié (et seul site légitime) de l'exercice de la sexualité reproductive, elle met en jeu des « hommes » et des « femmes » dans des rôles clairement différenciés. À cet égard, le genre, comme processus de différenciation et de hiérarchisation des sexes, est une catégorie non seulement « utile » (Scott, 1986) mais aussi nécessaire à l'analyse des phénomènes d'hérité politique. Pourtant, la majorité des travaux portant sur l'hérité en politique semblent ignorer les apports des études de genre, et tout au plus évoquent « en passant » qu'il y a héritier et héritière, et que ces deux notions ne sont pas toujours équivalentes¹. Les travaux sur les femmes en politique soulignent plus souvent l'importance de la « filière familiale » dans l'accès des femmes à la politique. Ce phénomène est d'ailleurs utilisé en Asie du sud pour remettre en cause la légitimité des femmes politiques, notamment depuis que les politiques de quotas se sont généralisées dans les années 1990 et 2000. Ainsi, alors que la participation

¹ En Asie du sud, la spécificité de la question des héritières est plus souvent soulignée, mais elle est rarement analysée de façon approfondie (Malhotra, 2003 : 46-50).

politique des femmes est généralement présentée comme une forme de démocratisation, l'enthousiasme est par la suite tempéré par le fait que les élues devraient leur poste à leur mari ou leur père, dont elles représenteraient les intérêts bien plus que ceux des femmes.

On voit alors se nouer un triangle de relations complexes et contradictoires entre la participation politique des femmes, le rôle structurant de la famille en politique, et la « bonne démocratie » en tant que paradigme ou référentiel (Muller, 2000 : 193-194). Ce triangle n'est pas nouveau, car l'opposition entre la sphère familiale et privée et la sphère politique a été l'une des bases de l'exclusion historique des femmes dans les démocraties libérales ; le rattachement des femmes à la sphère familiale, sphère de l'affect et de la discrimination, a été un argument majeur pour justifier leur exclusion de la politique, domaine de la rationalité et d'impartialité. De ce fait, l'opposition entre la démocratie et les dynasties politiques se calque sur l'opposition entre le masculin et le féminin, et une analyse genrée des mécanismes de transmission du pouvoir politique au sein de la famille paraît particulièrement heuristique. En outre, la famille est elle-même une institution fortement marquée par les hiérarchies de genre, dans laquelle le statut de chacun est en partie déterminé par son sexe. Dans un contexte sud-asiatique où la préférence pour les fils est forte et la famille généralement patrilinéaire (Uberoi, 1993), les filles et femmes ne semblent pas en position de pouvoir.

Les héritières constituent donc un double paradoxe, elles contredisent la logique démocratique égalitaire et la logique familiale inégalitaire. Il est alors important de s'interroger sur les mécanismes qui permettent aux femmes d'hériter et la façon dont le statut d'héritière participe à la légitimité politique des femmes, tout en la fragilisant. La première partie de cette communication sera consacrée au cadrage théorique et méthodologique de ce questionnement, afin de souligner la nécessité de l'intégration de la question du genre à l'analyse de l'hérédité. Dans un second temps, je chercherai à réaliser un travail typologique de la « filière familiale » à partir de la place des femmes dans les mécanismes de transmissions, afin de déterminer si certaines configurations privilégient les femmes et d'autres les excluent. Dans une dernière partie, j'analyserai les limites de la légitimité familiale des élues dans un contexte où l'objectif de féminisation de la vie politique est relié à celui du renforcement de la démocratie. La présentation sera fondée sur l'étude de plusieurs familles, en Inde comme au Pakistan², à partir de la construction d'arbres généalogiques et d'entretiens qualitatifs menés auprès de politiciens ayant bénéficié de leurs connexions familiales³, ainsi que d'autobiographies.

I- Mener une analyse genrée de l'hérédité politique

L'analyse genrée : un besoin conceptuel et méthodologique

Le genre est un outil utile, voire indispensable, à l'analyse des rapports entre famille et politique, à la fois parce que la séparation entre le privé et le public est construite sur une différenciation et une hiérarchie entre les sexes, mais aussi parce que la famille elle-même est un site majeur de production et reproduction du genre. L'opposition entre la sphère publique et la sphère privée est ancienne, on la trouve déjà dans la démocratie athénienne et chez les philosophes de l'antiquité grecque (Okin, 1991). Mais elle a été réaffirmée et réinterprétée à partir du 17^{ème} siècle en Europe, et particulièrement aux 18^{ème} et 19^{ème} siècles, lorsque sont posés les jalons de la démocratie libérale. Dans la pensée libérale, la sphère privée est un site

² Le Pakistan n'a pas toujours été une démocratie, mais la tenue d'élections régulières depuis les années 1990, malgré l'épisode Musharraf (1999-2008), permet de considérer qu'il s'agit d'un système politique concurrentiel.

³ Dans le cadre de ma thèse, j'ai mené entre mai 2008 et août 2011, des entretiens auprès de 73 parlementaires et anciens parlementaires indiens et pakistanais (dont deux tiers de femmes). Plus de 60% d'entre eux ont évoqué leur famille comme l'une des raisons pour lesquelles ils s'étaient engagés en politique. Les extraits d'entretien sont numérotés, le genre et la nationalité de l'élue sont précisés. Les entretiens ont eu lieu en hindi, ourdou (traduit en français) et anglais (laissés dans leur version originale).

à protéger des intrusions de l'État, mais également un espace dont les valeurs sont diamétralement opposées à celles qui doivent avoir cours dans la vie publique. Or, la différenciation (à la fois discursive, légale, économique) des deux sphères se fonde en grande partie sur des représentations hiérarchisées du masculin et du féminin. Ainsi, plusieurs auteurs (Pateman, 1980, 1988; Pisier & Varikas, 2004) ont démontré comment à partir du 18^{ème} siècle, la politique est définie comme une sphère devant être dominée par les principes de justice, rationalité et impartialité, qualités dont les femmes sont supposées dépourvues, puisqu'elles sont dominées par la nature et leurs affects, et donc irrationnelles, partiales et incapables de l'abstraction nécessaire à la compréhension de la notion de justice.

Les liens entre les discours justifiant de l'exclusion des femmes et ceux sur le rôle de la famille en politique sont très forts. En effet, dans les deux cas, la sphère publique est définie au travers des principes de justice et d'impartialité, a priori étrangers à la sphère privée. Comme le souligne Claude Patriat, l'interférence du politique et du familial n'est transgressive que « si l'on admet comme intangible la fracture entre le 'public' et le 'privé' » en adhérant totalement au « principe idéal et individualiste égalitaire » (Patriat, 1992 :1). À ce titre, la proclamation simultanée (et véhémement) de l'incapacité politique des femmes et de l'inéligibilité sur la base des liens familiaux durant la révolution française (Scott, 1989; Fortunet, 1992) n'a sans doute rien de fortuit. Dans les deux cas, il s'agit d'exclure du politique des affects et rapports sociaux considérés incompatibles avec les nouvelles valeurs politiques. La république est définie comme un espace politique dans lequel les liens du sang n'entachent pas l'intérêt général et où tout risque de voir la nation « tomber en quenouille » sera empêché. De ce fait, il importe de s'interroger sur l'articulation entre les discours portant sur la place des liens familiaux et ceux portant sur les femmes, et de façon plus concrète, sur les rôles croisés du genre et de l'hérédité dans la sélection du personnel politique.

Un deuxième élément qui justifie d'introduire la notion de genre dans l'analyse du rôle de la famille en politique est le fait que la famille n'est pas une institution neutre sur le plan du genre. En tant que site d'exercice de l'activité reproductive légitime, la famille attribue aux individus des rôles distincts en fonction de leur sexe (et bien sûr d'autres caractéristiques). Les individus sont en outre placés dans une hiérarchie où, là encore, le sexe est une caractéristique majeure. Il semble difficile de considérer que les jeux de pouvoir qui se nouent au sein de la famille soient sans effet sur le rôle que joue la famille dans la transmission du pouvoir politique. De même, en tenant compte du sexe des individus, on a une approche beaucoup plus fine des liens familiaux et de leur complexité. À ce titre, nombre de travaux sur cette question occultent les femmes, qui n'apparaissent que dans leurs relations de parenté aux hommes, et lorsque cela est nécessaire à l'explicitation d'une relation de parenté. Cette vision de la parenté comme « échange de femmes » dans la perspective de Claude Levy-Strauss semble difficilement tenable aujourd'hui où, non seulement les études de genre ont renouvelé les travaux sur la famille et la parenté (Rubin, 1998), mais où l'on rencontre de plus en plus d'héritières. Elles ne peuvent être systématiquement considérées comme des exceptions et leur genre mis de côté comme une variable a priori non pertinente.

Par ailleurs, la famille participe de la formation et de l'apprentissage des normes de genre, de la socialisation politique et de la transmission d'un patrimoine politique le cas échéant. Il n'est pas évident que toutes ces opérations aillent dans le même sens. En particulier, comment la famille peut-elle dans le même temps être un espace où l'autonomie des femmes est réduite, et faire des filles de potentielles héritières ? Ainsi, l'attention portée aux dynamiques générées met à jour la complexité des mécanismes de transmission du pouvoir politique et la façon dont différents types de liens familiaux (matrimonial, filial, fraternel, etc.) peuvent être utilisés pour structurer la famille politique.

Le terrain sud-asiatique, quelles spécificités ?

Les exemples et la littérature sur lesquels je me suis jusqu'ici appuyée ne concernent pas spécifiquement l'Asie du sud. Or, l'importance des liens familiaux (au sens étendu du terme) dans la politique sud-asiatique est considérée comme une tendance lourde de cette région (Jaffrelot, 2006 ; Mufti, 2008). Elle est souvent interprétée comme une résilience des structures sociales « traditionnelles » vis-à-vis d'institutions politiques « modernes » importées à la période coloniale. Ainsi, outre la famille, la caste, la *biraderi*⁴, le système tribal, sont autant de formes de solidarité et d'appartenance sociale qui mettraient à mal le lien abstrait entre les citoyens.

En Inde, les « familles politiques » ont été l'objet de nombreux travaux qui ont souvent une ambition quantitative et typologique forte (Carlevan, 2011 ; Chandran & Umaira, 2011). On dispose ainsi de chiffres permettant d'évaluer l'importance des liens familiaux en ce qui concerne la quinzième législature (2009-2014) de la Lok Sabha (chambre basse) par le biais d'une base de données réalisée par Patrick French en 2010⁵. Selon lui, un peu moins d'un tiers des 545 députés ont des connexions familiales qui ont pu faciliter leur élection⁶. Au Pakistan, les travaux de Saeed Shafqat établissent l'importance des grandes familles tribales et de propriétaires fonciers dont seraient issus plus de 50% des députés des années 1980 et 1990 (Shafqat, 2002 : 225). En ce qui concerne les années 2000, des données incomplètes suggèrent que plus de la moitié des élus ont bénéficié de leurs attaches familiales (Dutoya, 2012). Cette impression est confirmée par la lecture de la presse dans le contexte des élections de 2013, où de nombreux articles revenaient sur le rôle des dynasties familiales. Ainsi, le magazine Herald a consacré son numéro pré-électoral aux « familles politiques » et identifiait 597 dynasties. Par ailleurs, toujours selon ce magazine près de 45% des députés élus en 2008 avaient au moins un proche également engagé en politique (Kohari, 2013).

On le voit, les phénomènes de transmission du patrimoine politique au sein de la famille paraissent plus importants au Pakistan. Par ailleurs, le fonctionnement de la politique électorale, ou encore l'insertion politique des femmes, diffèrent dans ces deux pays⁷. Une dernière difficulté soulevée par le choix de travailler sur l'Inde et le Pakistan est liée à l'idée que l'échelon local serait le plus adéquat pour étudier ces phénomènes (Patriat, 1992 : 13). De ce fait, travailler sur deux pays aussi vastes peut sembler hasardeux. Mais cette approche est justifiée. Tout d'abord, bien que la filière familiale soit souvent présentée comme dominante pour les professionnelles de la politique, indiennes comme pakistanaïses, le faible nombre d'élues ne permet pas d'avoir une approche territorialisée, en particulier au Pakistan, où les quotas pour les femmes ne sont pas remplis par le biais de circonscriptions territoriales. De plus, dans les deux pays la transmission du patrimoine politique semble opérer selon des dynamiques genrées comparables. En effet, si les hommes constituent la majorité des élus bénéficiant de connexions familiales, le poids relatif de la filière familiale est plus important pour les femmes. En Inde, 69,5% des femmes actuellement députées (élues en 2009)⁸ contre 23,7% des hommes doivent leur siège à leurs connexions familiales (French, 2010). Au Pakistan, cela concernait environ 70% des députées élues en 2002 (Dutoya, 2012 : 496). Les ordres de grandeurs sont donc similaires. Par ailleurs, la région qui s'étend de l'Inde du Nord au Pakistan partage une structure familiale dominante marquée par une logique patrilinéaire et

⁴ La *biraderi* peut être définie comme un groupe de parenté ou de fraternité (mais le terme peut parfois s'appliquer à des groupes de solidarité définis selon d'autres critères, comme la profession). (Talbot, 1980 : 67)

⁵ Ce journaliste a rendu disponible en ligne sa base de données : <http://www.theindiasite.com/family-politics>.

⁶ Kanchan Chandra et Wamiq Umaira trouvent une part légèrement supérieure (Chandra & Umaira, 2011).

⁷ Sans tenir compte du niveau local (où il n'y a plus d'institutions politiques au Pakistan), il y a aujourd'hui une plus forte proportion de femmes élues au Pakistan qu'en Inde.

⁸ Pour celle élues en 2004, j'ai pu attester de connexions familiales pour 60% d'entre elles (Dutoya, 2012 : 496).

patrilocale, même si cette dernière dimension est généralement de moindre importance pour les musulmans, où le mariage entre cousins est fréquent, tandis qu'en Inde, l'exogamie (par rapport au cercle local et de parenté) est forte.

Mais si ces deux pays sont comparables, notamment en vertu de convergences aux niveaux de certaines structures sociales, il ne s'agit pas de s'enfermer dans une approche culturaliste des familles politiques. Certes, ce phénomène est particulièrement fréquent en Asie du sud, et il y a des ancrages sociaux et historiques à ne pas négliger, mais on observe comme dans d'autres pays un malaise face aux familles politiques, perçues comme étant en contradiction avec les idéaux démocratiques. D'ailleurs, aujourd'hui, les femmes sont des figures récurrentes des discours quant au lien entre la famille et la politique, que ce soit dans des travaux scientifiques, dans les discours des acteurs et commentateurs de la vie politique, des féministes ou encore dans la littérature grise produite par les organisations non gouvernementales et internationales (Dutoya, 2012 : 333-334). En effet, dans les vingt dernières années, la vie politique indienne puis pakistanaise s'est féminisée notamment sous l'effet de quotas. Ce phénomène est à la fois dépeint comme une forme de démocratisation souhaitable, mais aussi comme un recul démocratique, dans la mesure où les femmes actuellement incluses dans la vie politique seraient majoritairement des « héritières » ou « femmes de ». D'ailleurs, en Inde et au Pakistan, on a souvent présenté l'hérédité comme la clé du paradoxe que serait l'accès de femmes à des positions politiques élevées. Ainsi, s'il y a eu une femme à la tête de l'État au Pakistan dès 1988, ou si jusqu'aux lois « de parité » il y avait autant (voire plus) de femmes parlementaires en Inde qu'en France, ce n'est pas parce que ces pays seraient plus « modernes » en termes d'égalité entre les sexes, mais bien parce qu'ils sont plus archaïques, et que la séparation entre le privé et le public n'a pas encore été clairement établie.

Malgré cette formulation culturaliste et ethnocentrique, cette remarque n'est pas totalement dénuée de sens dans la mesure où les notions de sphères publique et privée ont été constituées différemment en Inde et au Pakistan, notamment à la période coloniale (où ces deux pays ne formaient alors qu'une seule unité politique). La politique nationaliste s'est souvent construite à partir de la sphère privée, ce qui a donné aux femmes un poids important dans la lutte pour l'indépendance et la construction des projets nationaux (Chatterjee, 1987). Mais en dépit d'une économie des relations public/privé spécifique (et des différences importantes entre les deux pays), on retrouve l'idée selon laquelle le public et le privé devraient être séparés, des normes distinctes opérant dans chacune de ces sphères. Les femmes jouent un rôle central dans cette séparation, avec aujourd'hui le développement d'un paradoxe : alors que l'égalité entre les sexes doit se manifester par la visibilité de femmes dans la sphère publique, les normes de la féminité peuvent toujours être définies de façon à rendre les femmes impropres à l'exercice de fonctions politiques. De ce fait, les cas où les femmes « héritent » du pouvoir politique renvoient doublement à l'interaction entre les deux sphères et aux tensions persistantes entre l'idéal démocratique et la pratique.

II- Quand les femmes « héritent » : Une typologie de la transmission intrafamiliale du pouvoir politique

Les typologies des familles politiques visent généralement à qualifier la dynastie dans son ensemble et ont donc des critères tels que l'enracinement local, la longévité dynastique, etc. Il aurait été possible de garder une telle approche tout en étant sensible au genre, par exemple en distinguant les dynasties masculines (où seuls les hommes ont le pouvoir politique), des dynasties féminines et différents degrés de dynasties mixtes (celles qui ont une préférence pour l'un ou l'autre des sexes par exemple). Le problème étant qu'à de très rares exceptions près sur lesquelles je reviendrai, il n'y a pas de dynasties féminines. Par ailleurs, afin de comprendre dans quelles circonstances et à quel titre les femmes héritent, il est plus pertinent

de classer les formes de transmission en fonction du type de lien familial sur lequel elles s'appuient. Ceci nous permettra ensuite d'analyser la dynamique genrée de ces liens.

Typologie des « héritages » féminins

Cette typologie est fondée sur une démarche empirique et inductive, elle a été construite à partir des données collectées sur les parlementaires indiens et pakistanais élus depuis l'indépendance des deux pays. Elle distingue les cas où l'on a un phénomène familial et dynastique des cas de transmission « simple », n'impliquant que deux individus. Dans le premier cas, on est en présence d'une famille politique (au moins trois individus de la même famille engagés en politique, sur plusieurs générations). Quoiqu'on trouve des logiques similaires dans les deux configurations, il est utile de différencier en Inde les familles politiques « roturières » des familles « royales », le terme pouvant renvoyer aux anciens dirigeants princiers (il y avait encore beaucoup d'États princiers sur le sous-continent avant 1947). En revanche, les familles de naissance et matrimoniales n'ont pas été distinguées, à la fois afin de simplifier les catégories, mais aussi parce que beaucoup d'élues « cumulent » ; nées dans des familles politiques, elles y sont également mariées. En ce qui concerne les transmissions « simples », on est dans les cas où un détenteur du pouvoir politique le transmet directement à un membre de sa famille, de façon délibérée de son vivant ou suite à son décès. On peut distinguer les situations de filiation (parent à enfant, plus rarement aïeul à petit enfant ou oncle/tante à neveu/niece), des liens conjugaux. D'autres types de transmissions sont apparues trop marginales (voir tableau) pour figurer dans cette typologie, mais doivent être mentionnées ; les transmissions entre beaux-parents et brus, les transmissions au sein de la fratrie (ou entre cousins) et enfin les transmissions ascendantes.

Connexions familiales des parlementaires indiennes (1952-2009)

	Lok Sabha		Rajya Sabha	
Epoux	69	22,3%	29	17,1%
<i>Père & Grand-père</i>	25	8,1%	14	8,2%
<i>Mère</i>	1	0,3%	0	0%
<i>Oncle</i>	1	0,3%	1	0,6%
Filiation (total)	29	8,7%	15	8,6%
Frère/sœur – cousin.e	7	2,3%	1	0,6%
Beau-père	3	1%	0	0%
Famille royale	26	8,4%	8	4,7%
Famille politique	38	12,3%	10	5,9%
Autre type de connexion	7	2,3%	5	2,9%
Descendant (enfant, neveux, niece, etc.)	0	0%	5	2,9%
Inconnu	131	42,4%	97	57,1%
Effectif total	309		170	

Source : Dutoya, 2012

Connexions familiales des députées pakistanaises (2002-2009)

Epoux	18	15,1%
<i>Père & Grand-père</i>	11	9,2%
<i>Mère</i>	0	0%
<i>Oncle</i>	1	0,8%
Filiation (total)	12	10,1%
Frère/sœur – cousin.e	2	1,7%
Beau-père/Beau-frère	2	1,7%
Famille politique (et landlords)	41	34,5%
Autre type de connexion	0	0%
Descendant (enfant, neveux, nièce, etc.)	0	0%
Inconnu	44	37,0%
Effectif total	74	

Source : Dutoya, 2012

La distinction entre ces différentes catégories n'est pas aisée ; le passage des transmissions « simples » aux familles politiques à connexion multiple n'étant pas toujours évident à situer. Les tableaux ci-dessus visent donc avant tout à donner des ordres de grandeurs quant à l'importance de ces catégories dans les deux pays. Pour l'Inde, des données fiables sont disponibles depuis l'indépendance, notamment grâce aux annuaires des assemblées (*Who's Who*). En revanche, pour le Pakistan, on a dû se contenter des deux dernières législatures. Il apparaît que les deux pays sont assez proches en ce qui concerne les transmissions dites simples (entre deux individus), en revanche, il y a un écart majeur au niveau des familles politiques et royales, la première catégorie étant beaucoup plus significative au Pakistan, la seconde n'apparaissant qu'en Inde⁹. D'une façon générale, on peut noter que les phénomènes de transmission politique intrafamiliale sont plus marqués au Pakistan.

Les familles politiques et famille royales

Dans les deux pays, les familles politiques et royales sont le mode premier de transmission intrafamiliale, il s'agit alors de phénomènes dynastiques étendus, mêlant les logiques verticales et horizontales. L'archétype de la famille politique en Asie du sud est la famille Nehru-Gandhi qui, de Motilal Nehru, né en 1861, à Rahul Gandhi, né en 1970, a dominé la vie politique indienne sur cinq générations (voir arbre généalogique en annexe). Tous ceux qui naissent ou se marient dans cette famille sont automatiquement dotés d'un capital politique important, prenant la forme d'une socialisation politique précoce (pour celles qui sont nées dans la famille), d'un réseau social étendu et d'un nom prestigieux. On peut toutefois noter que ce nom a évolué dans le temps, notamment à partir d'Indira, la fille de Jawaharlal Nehru. En effet, cette dernière était connue sous le nom d'Indira Gandhi, qui est le nom de son époux, qu'elle a conservé après leur séparation. Les femmes de la famille Bhutto constituent l'exemple le plus célèbre d'héritage politique au Pakistan. L'épouse (Nusrat) et la fille (Benazir) de Zulfiqar Ali Bhutto ont pris une importance politique majeure après le décès de ce dernier en 1978, bien que Nusrat Bhutto ait été élue à un siège réservé dès 1977. Par la suite, la mère et la fille ont systématiquement été élues d'une circonscription générale, démontrant par là leur volonté de compter sur la scène politique. Benazir Bhutto a ensuite transmis son pouvoir à son mari, Asif Ali Zardari et à son fils Bilawal Bhutto-Zardari qui co-président le parti fondé par leur beau-père et grand-père. On notera que Benazir a conservé

⁹ Les familles royales a proprement parler étaient sans doute moins nombreuses au Pakistan (ou non-musulmanes). On observe des phénomènes proches avec les familles de propriétaires terriens *zamindari*, mais la notion de pouvoir royal est assez peu utilisée.

son patronyme, ce qui n'est pas inhabituel pour une femme de sa catégorie sociale au Pakistan, mais qu'elle l'a également transmis à son fils.

Une différence importante (mais systématique) entre les familles politiques « roturières » et royales est que, dans le premier cas, la famille semble avant tout dépositaire d'un patrimoine politique, souvent attaché à un parti, tandis que dans le second cas, l'attachement est avant tout à un territoire spécifique, qui correspond à la région où la famille avait historiquement un pouvoir d'ordre politique et conserve généralement des propriétés foncières importantes. Ainsi, les familles Nehru-Gandhi et Bhutto-Zardari sont irrémédiablement attachées à des partis, le Congrès d'une part, le PPP de l'autre, même si des dissidences demeurent possibles. En 1977, Vijaya Lakshmi Pandit a fait campagne contre sa nièce Indira, parce qu'elle désapprouvait l'état d'urgence établi en 1975-77 (Pandit, 1979 : 13). Maneka, épouse de Sanjay, un des fils d'Indira Gandhi, a rejoint le BJP après la mort de son mari. Par ailleurs, pour ces deux familles, il y a des bastions géographiques nets, mais qui ne sont pas exclusifs.

En revanche, en ce qui concerne les familles royales, on observe une très faible mobilité en termes d'implantation, mais une forte volatilité partisane. Une seconde spécificité de cette catégorie par rapport à la précédente est que les femmes sont généralement élues à partir de la circonscription de la famille de leur époux, plutôt que de leurs parents, même si elles sont elles-mêmes de « sang royal ». En Inde, Vijayaraje Scindia¹⁰ au Madhya Pradesh et Gayatri Devi de Jaipur ont toutes les deux été élues dans le fief de leur époux, des maharajas qui n'ont jamais été candidats à la députation¹¹. Au Pakistan, plus que le pouvoir royal¹², c'est le pouvoir dit « féodal » qui a permis à certaines d'hériter. Beaucoup de ces héritières viennent du Punjab ou du Sind, provinces dans lequel le féodalisme est le plus fort. Parmi d'autres, on trouve les femmes de la famille Daultana ; Tehmina Daultana, élue députée pour la première fois en 1993, et sa nièce Natasha, élue à l'Assemblée nationale en 2012.

Les transmissions entre époux et la filiation

Lorsque la transmission politique n'implique que deux personnes, le cas le plus fréquent est une transmission d'époux à épouse. On doit alors distinguer deux configurations principales, dans le premier cas, un homme fait de son vivant bénéficiaire sa femme du capital politique qu'il a précédemment acquis, dans le second, une veuve « hérite » de la circonscription de son mari après son décès. Dans le premier cas, l'époux peut souhaiter élargir son champ d'action et d'influence politique. Ainsi, Ryaz Fatyana, avait été à plusieurs reprises élu de la province pakistanaise du Punjab. En 2002, il est devenu député, il a alors encouragé son épouse à candidater à l'une des circonscriptions provinciales (*segment*) tombant dans sa circonscription de député. Il gagnait alors en efficacité et la famille pouvait cumuler deux sièges, sachant que le cumul des mandats est interdit au Pakistan et en Inde. Une femme peut également être élue dans un contexte où son mari ne peut ou ne souhaite être lui-même candidat ; soit parce qu'il désire se consacrer à d'autres tâches, ou parce qu'il est inéligible. Au Pakistan, ceci était le cas de nombreux hommes en 2002 et 2008, notamment parce que l'éligibilité était conditionnée par la possession d'un diplôme universitaire. Ainsi, en 2010 Khadija Waran a été élue suite à la démission de son mari, accusé d'avoir contrefait son certificat de diplôme (Riaz, 2010). Elle n'a pas été réélue en 2013, mais il est intéressant qu'elle ait de nouveau été candidate, car souvent, les femmes élues dans ces circonstances ne se représentent pas. On trouve des cas similaires en Inde, notamment dans le cadre d'affaires de corruption. Ces cas

¹⁰ Sur la famille Scindia, voir le mémoire de Romain Carlevan (Carlevan, 2011 : 100-122).

¹¹ Après l'élection triomphale de Gayatri Devi comme députée de Jaipur en 1962, ainsi que de certains de ses fils (issus d'une autre union), le Maharaja a été élu sénateur (par un mode de scrutin indirect). Il n'a lui-même jamais demandé les votes de ses « sujets » (Gayatri Devi of Jaipur & Rau, 1976, : 266).

¹² Une femme de la famille royale de Kharan au Baloutchistan a toutefois été élue à deux reprises.

où une femme remplace son mari, parfois très temporairement, se rapprochent de celui des veuves. Il importe d'ailleurs de noter que cette filière d'accès des femmes au parlement a été observée dans de nombreux pays¹³. En Inde, Maneka et Sonia Gandhi sont sans doute les veuves les plus connues du parlement Indien, mais dans ces deux cas, les veuves n'ont pas repris directement la circonscription de leur mari, comme c'est le cas de Putul Kumari, élue députée du Bihar dans une élection partielle après le décès de son mari en 2010. Dans ce cas comme dans d'autres, aucun candidat ne s'est présenté contre elle.

Comme les transmissions entre époux, un décès ou l'inéligibilité sont souvent la cause du passage d'un mandat d'un parent à sa fille ou son fils. On hérite plus souvent d'un père que d'une mère, mais beaucoup de femmes de transmettent leur patrimoine politique à leur enfant. Ainsi Susmita Bauri, députée communiste indienne des années 2000 a repris la circonscription de sa mère, Sandhya Bauri. Dans d'autres cas, il ne s'agit pas de succession, mais d'opportunité politique à « placer » un membre de la famille. Ainsi, la nièce d'Atal Vajpayee, Premier ministre de l'Inde entre 1998 et 2004, a été élue au Parlement en 2004. Alors que les veuves n'ont parfois vocation qu'à faire l'intérim, les filles (et nièces) conservent assez souvent le poste qu'elles ont pu obtenir de façon quasi-accidentelle. Ainsi, au Pakistan, Saira Afzal Tarar a repris la circonscription de son père en 2008, parce qu'il était inéligible faute de diplôme. Lors de notre entretien en 2008, elle n'excluait pas de « rendre » sa circonscription à ce dernier, si la nécessité d'avoir un diplôme universitaire était supprimée, ce qui a été fait peu après. Elle a toutefois de nouveau été candidate et élue, en 2013. Dans ces cas de filiation, les filles peuvent être préférées à leurs frères ou cousins, mais il existe quelques familles où la préférence pour les filles a été très forte et quasi-systématique et que l'on peut donc qualifier de dynasties féminines (et féministes).

Les dynasties féminines

Il y a très peu de dynasties féminines, mais on trouve, en Inde et au Pakistan, deux familles qui méritent d'être présentées ici ; la famille Swaminadhan-Sarabhai¹⁴ en Inde, et la famille Shah Nawaz au Pakistan. Ces deux lignées remontent à la lutte pour l'indépendance (voir les arbres généalogiques en annexe). Ammu Swaminadhan (1894-1978) était la représentante de la province de Madras à l'Assemblée constituante, puis députée. Elle avait été une militante de la première heure du Congrès et de l'*All-India Women Conference* (AIWC), une organisation de femmes très importante à partir des années 1920. Elle était également engagée dans la lutte contre le système de caste. Elle a eu quatre enfants, dont deux filles, l'ainée, Lakshmi (1914-2012), s'est également engagée dans le nationalisme, mais aux côtés des communistes, puis dans l'*Indian National Army* de Subhas Chandra Bose, dont elle commanda la brigade *Rani of Jhansi*. Après avoir quitté son premier mari, elle a épousé en 1947 Prem Sahgal, un compagnon de lutte. Leur fille ainée, Subhashini Ali attribue quant à elle son engagement communiste à un séjour à Paris, en 1969, alors qu'elle se rend aux États-Unis pour ses études. Elle est alors enthousiasmée par les différents mouvements sociaux de l'après 1968, et aux États-Unis, elle participe à l'agitation contre la guerre du Vietnam et contre le racisme. À son retour en 1971, elle s'engage d'abord au sein du parti communiste, mais aussi à partir du milieu des années 1970 pour les droits des femmes. Elle a participé à la fondation de la *All-India Women Democratic Association* (AIDWA) en 1980, organisation issue du parti communiste indien (branche marxiste). Installée à Kanpur, en Uttar Pradesh,

¹³ Aux États-Unis, le veuvage a été assez tôt identifié comme une voie d'accès privilégié au Congrès pour les femmes (la « *widow road* »). Sineau, 1988 : 54).

¹⁴ Mes informations sur cette famille viennent principalement d'un entretien avec l'une de ses membres, Subhashini Ali (Delhi, septembre 2009), un article de cette dernière (Ali, 2004), ainsi que l'autobiographie de sa mère (Sahgal, 1997).

loin des bastions communistes, elle n'a été députée qu'en 1989, mais elle est restée active au sein du parti et d'AIDWA.

La deuxième fille d'Ammu Swaminadhan, Mrilani, née en 1918, est une danseuse de renom. Elle a épousé Vikram Sarabhai, qui appartenait à une puissante famille d'industriels du textile du Gujarat. Cette famille soutenait le mouvement nationaliste et les femmes étaient particulièrement engagées. Anasuya Sarabhai (1885-1972), la tante de Vikram, a fondé un syndicat, la *Textile Labour Association* en 1920¹⁵. La sœur de Vikram, Mridula (1911-1974) était également une féministe et une nationaliste engagée (Basu, 1996). Vikram et Mrilani ont eu une fille et un fils. Leur fille Mallika a suivi les traces de sa mère en devenant elle-aussi une danseuse, mais elle s'est également engagée politiquement. En 2009, elle a été candidate indépendante (et malheureuse) aux élections législatives contre le leader nationaliste hindou, L.K. Advani. Sa fille de 19 ans (elle a aussi un fils), Anahita a participé à sa campagne. Elle a par la suite rendu publique son homosexualité et participe (sans en être une actrice de premier plan) à la lutte pour les droits des homosexuel.le.s. Les trois générations (Mrilani, Mallika et Anahita) apparaissent souvent ensemble dans les médias indiens (Misra, 2010).

Au Pakistan, la dynastie Shah Nawaz¹⁶ n'est pas un modèle aussi pur de dynastie « féminine » (plusieurs hommes de la famille ont été engagés en politique), mais la personnalité politique la plus importante de la dynastie est bien une femme, qui a transmis son pouvoir exclusivement à ces filles. La dynastie commence avec un homme, Muhammad Shafi, un notable, avocat et propriétaire terrien musulman de la région de Lahore. C'est lui qui a demandé à sa fille Jahan Ara de s'engager politiquement à ses côtés, ce qu'elle a fait dès les années 1920, alors qu'elle était une jeune mère de famille (née en 1896, elle s'était mariée à l'âge de 16 ans). Jahan Ara Shah Nawaz (son nom d'épouse) est alors devenue une personnalité majeure du mouvement des femmes (de l'AIWC notamment) et de la Ligue musulmane. Elle a eu deux filles et un fils, et c'est à ses filles qu'elle a transmis son goût pour la politique. Mumtaz (1912-1948), sa fille aînée, était fortement influencée par le féminisme, le socialisme et était une grande admiratrice de Jawaharlal Nehru. Sa correspondance avec ce dernier, ainsi que le roman qu'elle a écrit (Shahnawaz, 2004), permettent de retracer assez finement son itinéraire politique, à la fois influencé par celui de sa mère, mais assez distinct ; plus progressiste et socialiste que sa mère, elle a longtemps résisté à l'idée de la partition. Elle s'est toutefois engagée dans la vie publique du Pakistan nouvellement fondé en 1947, mais elle est morte en 1948, dans un accident d'avion alors qu'elle se rendait à New York pour discuter de la question du Cachemire. Sa petite sœur, Nasim Begum était également engagée en politique et avait elle-aussi des convictions féministes et socialistes. Elle a été impliquée dans l'affaire du complot de Rawalpindi¹⁷, et même si elle a été acquittée, ses connexions avec d'autres membres du complot, dont son mari, ainsi que son ami, le poète communiste Faiz Ahmed Faiz, laissent supposer qu'elle était assez politisée. Elle a fondé avec sa mère le *United Front for Women's Right* en 1955, une organisation qui se voulait plus critique du pouvoir que les organisations féminines existant alors (Dedebant, 2003: 100). Au début des années 1970, Nasim Begum a été nommée à l'Assemblée nationale sur la base des sièges réservés aux femmes, et elle a activement participé à la rédaction de l'actuelle constitution pakistanaise.

¹⁵ C'est à partir de ce syndicat qu'a été fondé par la suite la *Self Employed Women's Association* (SEWA) en 1972, une organisation qui est une actrice majeure du mouvement des femmes contemporain en Inde.

¹⁶ Sur cette dynastie, voir l'autobiographie de Jahan Ara Shah Nawaz (Shahnawaz, 2002).

¹⁷ Le « complot de Rawalpindi » est un événement toujours assez mystérieux aujourd'hui. En mars 1951, le Premier ministre Liaquat Ali Khan accusa 11 militaires et quatre civils de comploter pour le renverser. Le leader de ce complot aurait été le Major Général Akbar Khan, époux de Nasim Begum. Elle faisait, partie des civils accusés d'avoir participé au complot. (Talbot, 2005 : 151).

Dans ces deux familles, le capital politique a été transmis de mère en fille, et la politique électorale s'articule avec d'autres engagements politiques et sociaux, notamment le féminisme. Par ailleurs, contrairement à d'autres familles politiques, le patrimoine politique semble peu connecté au patrimoine foncier. Ainsi, à l'exception de Jahan Ara Shah Nawaz, qui a été élue sur les terres de son clan dans les années 1950 grâce à des stratégies clientélistes¹⁸ (Shah Nawaz, 2002 : 253), ces femmes ne sont pas élues dans des « fiefs » familiaux.

Les différentes catégories de notre typologie soulignent la diversité des contextes dans lesquelles les femmes « héritent » du patrimoine d'un membre de leur famille, voire de l'ensemble de leur famille. Ainsi, l'idée selon laquelle les femmes bénéficient plus souvent que les hommes de leurs connexions familiales doit être nuancée et déconstruite en ayant une approche plus fine. À ce titre, plutôt que de parler d'une filière d'accès à la politique familiale et féminine (en opposition à une filière militante et masculine), il est plus judicieux de parler de filières familiales genrées.

Transmissions féminines, masculines ou genrées ?

Faute de données, il est difficile de savoir si la typologie élaborée pour les femmes est également pertinente pour les hommes. Dans le cas de l'Inde, on peut effectuer une comparaison sur la législature en cours, à partir de la base de données de Patrick French.

Connexions familiales des députés indiens (2009-2014)

Type de lien de parenté	Femmes		Hommes		Total
Conjoint.e	12	20,3%	0	0%	12
Conjoint.e décédé.e	4	6,8%	0	0%	4
Père & Grand-père	12	20,3%	69	14,2%	81
Oncle & Grand-oncle	0	0%	7	1,4%	7
Fratrerie/Cousin.e	2	3,4%	11	2,3%	13
Beau-père/Belle-mère	1	1,7%	5	1%	6
Beau-frère	0	0%	1	0,2%	1
Famille politique	10	16,9%	21	4,3%	31
Famille royale	4	6,8%	7	1,4%	11
Inconnu	14	23,7%	365	75,1%	379
Effectif général	59		486		545

Source : French, 2010.

En ce qui concerne le Pakistan, une enquête sur les députés du Punjab élus en 2008 a établi qu'un peu plus de la moitié de ces derniers ont accédé au parlement par la filière familiale. Il n'est pas précisé si ce calcul est fait en incluant ou non les sièges réservés aux femmes attribués à cette province, mais cela semble peu probable, dans la mesure où par la suite, ces élus « dynastiques » sont considérés comme étant des hommes. Selon cette même source, un peu plus de 45% de ces élus seraient des « fils de », 17% des « neveux de » (par leur père) et 12% des gendres (Cheema et al., 2013). L'utilisation d'une catégorisation très différente de la nôtre rend difficile la comparaison, mais on peut noter l'absence de la catégorie « époux de ». À cet égard, l'accès à la politique par un conjoint semble être une prérogative essentiellement féminine, même si les hommes peuvent bénéficier du patrimoine politique de la famille de leur épouse.

¹⁸ Dans les années 1950, les sièges réservés aux femmes à l'assemblée provinciale du Punjab sont pourvus sur une base territoriale et par un collège exclusivement féminin (les femmes ont un double droit de vote).

Les usages différenciés de la conjugalité et de la filiation

Les liens matrimoniaux peuvent être utilisés de trois façons en politique ; on peut bénéficier directement du capital politique de son ou sa conjoint.e, on peut bénéficier du capital politique d'un autre membre spécifique de sa famille (généralement son père, plus rarement son frère ou sa mère), enfin on peut se marier dans une famille politique, et y être intégrée. Les données dont on dispose suggèrent que très peu d'époux de femmes politiques bénéficient du capital politique de ces dernières, en revanche, ils peuvent utiliser le capital politique familial. Inversement, de nombreuses femmes tirent profit du capital politique de leur époux, voire de celui de leur famille maritale (notamment les familles royales), mais très peu « héritent » directement et exclusivement de leur beau-père. En effet, autant une femme peut-être intégrée assez facilement au sein d'une famille politique où les postes sont nombreux, et servir de suppléante à son époux, autant il serait étonnant pour un homme de transmettre sa circonscription à sa bru plutôt qu'à son fils. Par contre, un gendre peut être considéré comme un héritier au moins aussi valable qu'une fille, mais on ne trouve pas d'exemple d'un homme « occupant » comme prête-nom la circonscription de son épouse suite au décès ou à une déclaration d'inéligibilité de cette dernière, puis remplacé par une personne jugée plus compétente. On pourrait être tenté de proposer le cas d'Asif Ali Zardari, le veuf de Benazir Bhutto, mais ce dernier venait d'une famille déjà engagée en politique, il y participait du vivant de son épouse, et n'a montré aucune velléité de se retirer après avoir exercé un intérim. D'une façon générale, il y a bien plus de veuves que de veufs (ou d'individus se revendiquant de ce statut) dans la vie politique indienne. Ainsi, au milieu des années 2000, 21% des députées indiennes étaient des veuves, contre moins de 2% des élus. Au Pakistan, le nombre de veuves semble toutefois moins significatif, ce qui pourrait être lié au statut différent du veuvage dans la religion musulmane.

Femmes et hommes semblent plus égaux vis-à-vis de la filiation, même si le nombre de « fils de » est plus important que celui de « fille de ». Les familles Bhutto et Nehru-Gandhi, parce qu'elles s'étendent sur plusieurs générations fournissent des données empiriques importantes pour comparer la situation des filles et fils. À cet égard, il ne semble pas y avoir de règle de succession fixe, qu'elle soit fondée sur le droit d'aînesse ou le sexe. Jawaharlal était bien le fils aîné (et le seul) de Motilal et Swaruprani, mais on ne peut le considérer pleinement comme l'héritier de son père, car il est à bien des égards celui qui par son engagement a lancé la dynastie familiale. Par ailleurs, ses sœurs se sont également engagées en politique. Par la suite, il n'y a jamais eu de véritable compétition entre frères et sœurs ; Indira était fille unique, et a eu deux fils. En revanche, dans la situation actuelle, il semble que ce soit Rahul l'héritier désigné de la circonscription, et non sa petite sœur Priyanka, qui participe toutefois aux campagnes électorales. Au Pakistan, le cas de Benazir Bhutto est particulièrement intéressant ; quoique l'aînée, elle avait deux frères qui avaient montré des velléités d'engagement politique. Les deux sont décédés dans des circonstances suspectes, en particulier Murtaza qui est mort dans un affrontement avec la police en 1996, alors que sa sœur était première ministre. Elle et son mari ont été soupçonnés d'être impliqués dans ce meurtre. Aujourd'hui, Bilawal, le fils aîné, est l'héritier désigné, mais l'engagement éventuel de sa petite sœur, Asifa, commence à être évoqué dans la presse (Ghumman, 2013). Pour finir, il est intéressant de souligner que celles qui héritent de leur père sont très souvent célibataires. Un peu plus de 25% des députées qui ont bénéficié du patrimoine politique de leur père n'avaient jamais été mariées au moment de leur élection. On ne dispose pas de statistiques similaires pour les hommes, mais dans la mesure où selon les législatures entre 2 et 8% d'entre eux n'ont jamais été mariés (Dutoya, 2012 : 286), il semble peu probable qu'on atteigne un tel taux. Ainsi, si les filles peuvent se positionner en héritières, y compris face à

leurs frères, les conditions semblent plus strictes, ce qui amène à penser que les hommes sont des héritiers plus naturels, un fils aîné étant particulièrement difficile à concurrencer.

Les femmes, nécessairement des seconds choix ?

Dans les familles royales et politiques, c'est en général une évidence que les membres de la famille vont poursuivre l'activité politique, et que les sièges occupés aujourd'hui devront le rester demain. Dans ce contexte, se pose la question de savoir comment sont choisis les héritiers au sens large, et dans quelles circonstances une femme peut-elle être choisie. Nous avons montré que les fils sont souvent prioritaires, et dans le cas où filles s'engagent dans la vie politique, elles le font généralement en plus de leurs frères, et non pas à la place de. Il serait plus « naturel » de choisir un homme. Ainsi, une députée indienne, issue d'une famille royale, expliquait qu'après des années d'engagement politique il y avait toujours des personnes pour trouver surprenant qu'une fille soit allée faire de la politique, occupation qui convient mieux aux hommes (entretien 66, 2011). De même, lorsque je demandais à mes enquêtés si leurs enfants pensaient à rejoindre la politique, il me répondait très souvent en évoquant d'abord (voire exclusivement) leurs fils. Certain.e.s se contentaient d'évoquer le fait que leur fille était mariée, afin de me signifier qu'elle n'était plus disponible pour la politique. Plus rares étaient ceux qui évoquaient avec plaisir l'idée de l'engagement politique de leur fille, même si un sénateur pakistanais m'a expliqué avec fierté (et sérieux) que sa petite-fille, qui n'avait pas encore fêté ses dix ans, serait très certainement une grande politicienne (entretien 36, 2009). Il existe toutefois certaines populations tribales indiennes où les filles sont les héritières coutumières. Ainsi, Agatha Sangma, élue députée en 2008 à l'âge de 28 ans est en tant que fille cadette l'héritière de son clan, ce qui explique que son père l'ait choisie pour le siège de député qu'il libérait.

Si elles ne sont pas un choix évident, dans des situations d'urgence ou en l'absence d'hommes, les femmes sont considérées comme des héritières acceptables, même si la famille se définit comme socialement conservatrice. Ainsi une députée indienne a été choisie par son père parce qu'il n'avait que quatre filles, et ses trois sœurs aînées étaient déjà mariées (entretien 63, 2011). Le cas de la pakistanaise Saira Tarar, évoqué plus haut, est également représentatif ; son père, inéligible faute de diplôme avait choisi un de ses cousins pour le remplacer en 2002, mais face à la déloyauté de ce dernier, il s'est tourné vers sa fille en 2008 (son fils n'est pas non plus diplômé). Dans ces deux cas, la fille a été choisie « faute de mieux », mais parfois l'appartenance au sexe féminin est considérée comme un avantage. Ainsi, dans certaines circonstances, une veuve peut rallier plus de sympathie que le fils du défunt. Par ailleurs, une femme peut constituer un choix symbolique fort, car si une femme transgresse les normes de la féminité, c'est que la cause doit être juste et urgente. Ainsi, Nasim Wali Khan a été la première femme élue au parlement Pakistan en 1977; son mari, un politicien pachoune et opposant à Zulfikar Ali Bhutto était alors emprisonné.

Pour finir, la mise en place de sièges réservés aux femmes au niveau local en Inde (depuis le milieu des années 1990) et à tous les niveaux au Pakistan (depuis le début des années 2000) a créé de nombreuses opportunités politiques pour les femmes. En effet, les partis ont dû chercher des candidates et la famille a constitué un vivier majeur, en particulier au Pakistan, où on est passé de moins de 3% de députées à la fin des années 1990 à plus de 20% au début des années 2000. Par ailleurs, en plus d'être une opportunité matérielle, les quotas ont amené le développement d'un discours portant sur l'importance de l'inclusion politique des femmes, considérée comme un signe de modernité et d'ouverture dans les deux pays. Dans ce cadre, les professionnels de la politique peuvent d'abord se tourner vers les femmes de leur famille, qui ont alors un accès privilégié aux mandats.

III- De la légitimité familiale à la légitimité démocratique

Les femmes politiques transgressent un ordre politique essentiellement masculin. La famille et les représentations symboliques qui lui sont attachées peuvent alors être une ressource importante pour les femmes, qui leur donne une forme de légitimité, toutefois ambivalente.

La famille : une ressource importante pour les femmes

La famille comme espace de socialisation

Il existe très peu de travaux sur la socialisation politique des enfants en Asie du sud, et encore moins sur celle qui s'effectue au sein de la famille et la dimension genrée de cette dernière. Une enquête menée sur la socialisation politique des filles en Orissa (Inde) suggère toutefois que les adolescents des deux sexes ont des niveaux de politisation proches, mais qu'une majorité d'entre eux considèrent que les femmes sont moins intéressées par la politique, et leur père est ainsi leur principale référence politique revendiquée (Behera, 1998 : 160-169). Par ailleurs, dans les deux pays, les filles ont un accès inégal à l'éducation, or la majorité des parlementaires indiens sont diplômés (Kashyap, 1994). De ce fait, l'appartenance à une famille politique peut offrir des opportunités aux femmes qu'elles n'ont pas ailleurs. Tout d'abord, ces familles appartiennent généralement à l'élite sociale, et leurs filles ont donc plus de chances d'être éduquées. Cela était sans doute moins vrai pour les femmes nées dans la première partie du 20^{ème} siècle. En effet, Vijaya Lakshmi Pandit relate dans son autobiographie qu'alors que rien n'a été négligé dans l'éducation de son frère Jawaharlal Nehru, beaucoup moins d'attention a été accordée à la sienne et à celle de sa sœur (Pandit, 1979 : 59). Toutefois, cette différence est sans doute moins importante aujourd'hui, parce l'éducation des filles est de plus en plus valorisée, notamment dans les classes moyennes-supérieures (Weiss, 2001 : 75-79). Par ailleurs, si l'on compare les souvenirs des parlementaires des deux sexes ayant grandi dans des familles politisées, les discours sont assez semblables, comme le suggèrent ces témoignages :

"I entered politics by helping my father, my uncle, when I was a student. Then gradually, I started work, for the people should start to know me." (n°41, homme, Pakistan, 2010)

"My father was in politics for 40 years, so I belong to, I have a political background. And, like a child I always see my father in his political campaign." (n°5, femme, Pakistan, 2008)

"I was very young, I was in class 9, (...) so what happened is, actually my uncle was president of the Congress, two of my uncles, one in national congress, one in communist party. So the atmosphere at home was very political, and we were a very aware family, socially aware, and we were having social discussions in family get together, so that's how I got oriented towards politics" (n°47, femme, Inde, 2009)

Les figures évoquées ici sont essentiellement masculines, mais certains élus mentionnent l'influence de leur mère, qu'elle ait été engagée dans la politique « formelle » voire élue, ou une « dame patronnesse » engagée dans ce qui est souvent appelé dans les deux pays du « travail social » (*social work*). Toutefois, l'image du père est dominante, et en particulier plusieurs femmes reviennent sur la spécificité de leur relation avec leur père, comme l'élément déclencheur de leur carrière politique¹⁹. Ces enfants de politiciens évoquent le plus souvent l'atmosphère familiale, et une inclusion dans le « travail politique » de leurs proches de façon assez diffuse et progressive. C'est souvent lors des campagnes électorales que la socialisation politique se fait plus concrète. Ainsi, une députée indienne, veuve d'un député, relate ainsi son implication dans le travail de son mari :

¹⁹ L'autobiographie de Jahan Ara Shah Nawaz s'intitule ainsi *Father & Daughter: A Political Autobiography* (Shah Nawaz, 2002)

« Vous savez on dit que derrière tout homme qui réussit, il y a une femme. Mais je faisais des choses pour lui. Par exemple si des gens avaient des problèmes médicaux, il y a très peu de services médicaux dans notre circonscription, donc je les emmenais à Delhi, (...) ce genre de choses. Pendant les élections, je ne faisais pas de porte-à-porte avec lui, mais je lui préparais son matériel électoral, les slogans, toutes ces choses qu'il faut faire pendant les élections, je l'aidais avec tout ça. » (n°65, 2011)

Même si ce n'est pas le cas dans le précédent témoignage, les femmes sont souvent envoyées faire du porte-à-porte. En effet, il est difficile pour un homme, en milieu rural notamment, de pénétrer dans un foyer ou de discuter directement avec les femmes. Les professionnels de la politique utilisent donc les femmes de leur famille dans leurs relations avec leurs électrices. À cet égard, elles leurs sont aussi utiles, voire plus, que leurs frères et fils, même si dans les deux pays, les femmes votent moins que les hommes. La socialisation politique dans le cadre familial est donc réelle, concerne aussi bien les hommes que les femmes, et peut faciliter l'accès des femmes à la sphère politique, ainsi que leur capacité à y évoluer.

La famille comme ressource matérielle et symbolique

La famille est pour les professionnelles de la politique un gage de respectabilité et de sécurité. On ne s'attaque pas, verbalement comme physiquement, à une femme appartenant à une famille connue. Ceci permet d'éviter des moments difficiles, que ce soit vis-à-vis de la presse ou des collègues au sein du parti ou du parlement. Ainsi une députée pakistanaise expliquait que le fait que son beau-père ait été un politique était « un bon point (...). Cela m'a donné de la force et cela m'a apporté le respect de la part des autres leaders, parce qu'il était un politicien très très réputé » (n°1, 2008). Par ailleurs, dans ce pays où la ségrégation des sexes est importante, les candidates ne se présentent pas toujours directement devant la frange masculine de leur électorat, et il leur est donc utile d'avoir des proches (de sexe masculin) qui peuvent faire cela (Dutoya, 2012 : 539)²⁰.

Se présenter comme remplissant un devoir filial, conjugal ou « fraternel » peut également être une façon de justifier une forme d'ambition politique et personnelle autrement peu valorisée chez les femmes. Dans son autobiographie, Benazir Bhutto évoque sa « responsabilité de reprendre le flambeau » laissé par son père bien que ce ne soit pas la vie qu'elle aurait choisie (Bhutto, 2007 : 10). Une députée indienne, élue dans l'élection partielle organisée suite au décès de son mari expliquait ainsi ; « pendant 22 ans, [mon mari] a pris soin de sa circonscription (...). Tout le développement qui a été fait dans notre circonscription, c'est l'œuvre de mon mari (...) Je suis sa femme, donc je comprends ses idéaux, c'est pour ça que j'ai décidé de me présenter aux élections ». (n°65, 2011)

Enfin, en se situant dans le registre familial, les élues peuvent utiliser des figures évocatrices ; celle de la sœur, l'épouse, la fille, voire la mère (même si peu de femmes héritent politiquement de leur fils). À cet égard, l'image de la « famille élargie » comme ressource à la fois matérielle et symbolique, que Gail Minault a développée pour analyser l'engagement politique des femmes dans les nationalismes indiens et pakistanais semble toujours pertinente aujourd'hui (Minault, 1981). L'utilisation du vocable familial n'est certes pas l'apanage de celles qui sont passées par la filière familiale (ou des femmes), mais les héritières y ont particulièrement recours. L'accomplissement du devoir familial est alors construit comme une obligation sociale et non comme la poursuite d'intérêts privés. Et parce qu'elles se conforment à une représentation consensuelle de la féminité, les femmes peuvent plus facilement justifier leur transgression. Toutefois, dans un contexte où les discours critiques des « familles politiques » s'intensifient, cette stratégie de légitimation à un coût.

²⁰ On a pu voir que l'inverse est également vrai.

Les conditions et limites de la légitimité familiale

L'entrée en politique : un « non-choix »

Il est plus facile d'être élue lorsqu'on hérite du pouvoir politique. Mais le pouvoir que l'on détient alors est à bien des égards limité. La première limite est qu'un héritier a rarement choisi de devenir un professionnel de la politique. Il est parfois dit que les femmes ont encore moins de latitude dans ce choix (Jaffrelot, 2006 : 144). Il est vrai que parmi les élues que j'ai pu rencontrer, sept Pakistanaïses (sur 30) et d'autant d'Indiennes (sur 16) disaient être entrées en politiques non par choix, mais par devoir. Toutefois, on retrouve également ce type de discours chez les hommes, et il paraît difficile d'attester que ce phénomène touche plus les femmes. Un élu des zones tribales pakistanaïses m'expliquait ainsi, « *nous avons une société tribale (...), mon père, mon oncle, ils étaient au parlement, donc quelqu'un devrait suivre, (...) quelqu'un de la tribu.* » (n°41, 2010). On retrouve un discours assez proche chez un jeune député indien :

"I was not very keen to enter politics at this stage, I was more into cricket administration, and I was running export house before that. (...) I was doing well in both the things, business and cricket administration, I got the ticket to contest the election, and god willingly, I won by record margin." (n°49, 2009)

Mais si les hommes comme les femmes peuvent être contraints à faire de la politique, très peu de femmes m'ont dit avoir fait le choix actif de faire de la politique, en particulier pour celles qui venaient de familles déjà politisées. Par ailleurs, presque toutes, lorsqu'elles étaient interrogées quant à l'attitude de leur famille vis-à-vis de leur engagement politique, évoquaient l'opinion de leur mari, père ou éventuellement leur frère. La seule femme qui semblait avoir droit de cité était leur belle-mère (plus que leur beau-père). Les hommes en revanche se contentaient d'évoquer le « soutien » de leur épouse, le plus souvent au foyer. Et une fois élues, les femmes doivent continuer de s'acquitter de leurs fonctions au sein du foyer (mais elles bénéficient en général de beaucoup d'aide, familiale comme salariée).

En outre, il est très difficile à une femme de s'approprier l'héritage familial sans l'accord des membres de la famille. On peut mentionner le cas de Maneka Gandhi, la bru d'Indira Gandhi, qui s'est engagée politiquement après la mort de son mari contre l'avis de sa belle-mère. Elle a réussi, mais cette rébellion s'est payée par la rupture totale avec la famille de son époux. Les femmes disposent toutefois d'une certaine marge de manœuvre, et peuvent jouer sur les désaccords qui existent parfois dans leur famille quant au choix de l'héritier. Elles peuvent également trouver un allié dans le parti. Ainsi, lors des élections législatives de 2002 au Pakistan, c'est Benazir Bhutto qui a composé la liste des candidates aux sièges réservés aux femmes, et elle a pour cela utilisé les familles des proches du parti comme des viviers, mais sans nécessairement consulter les « chefs de familles ». Une députée particulièrement active dans les deux dernières législatures pakistanaïses a été choisie ainsi. Son mari, un cadre important du parti, ne souhaitait pas qu'elle devienne députée, et elle-même n'était pas particulièrement enthousiaste. Cependant, tous deux se sont pliés à la volonté de Benazir Bhutto, l'élue étant finalement assez satisfaite d'avoir été choisie. Le poids des autorités partisans est particulièrement fort lorsqu'il s'agit de remplacer un politicien décédé et qu'il n'y a pas d'autres personnalités politiques dans la famille. Les femmes qui sont alors choisies sont alors très souvent des intérimaires, qui ont peu de garantie de pouvoir se maintenir par la suite. Il est toutefois possible pour ces dernières d'utiliser leur statut pour imposer leur volonté au parti. Un cas célèbre en Inde est de la succession du leader tamoul Ramachandaran en 1988. Il y avait alors deux candidates à sa succession, sa veuve Janaki Ramachandaran et sa maîtresse, J. Jayalalitha. L'épouse a d'abord été reconnue par le parti de Ramachandaran comme sa présidente légitime, mais suite à son échec aux élections suivantes, elle a quitté la

politique, et c'est finalement Jaylalitha qui s'est imposée à la tête du parti (Carlevan, 2011 : 80). De tels cas restent rares, et en général, les femmes se plient à la décision des autorités familiales et partisans, bien souvent masculines. Par ailleurs, lorsqu'elles sont choisies par leur famille comme héritières, elles sont supposées se montrer d'une grande loyauté.

L'indispensable loyauté familiale

Le cliché de la femme politique totalement dépendante de ces proches est contestable²¹ et dans la mesure où de telles représentations des hommes sont rares, il convient d'en souligner les implications sexistes. Toutefois, il est vrai que beaucoup d'élues soulignent que leur famille a des attentes vis-à-vis de leur engagement politique. Ainsi une députée a indiqué que son fils, qui a été un candidat malheureux lors des élections de 2008, lui a demandé de se porter candidate au comité des chemins de fer, parce que dans la circonscription qu'il envisageait de briguer en 2013, il y avait des problèmes au niveau du service de chemin de fer. En outre, elle projette de dépenser ses fonds de développement dans cette même circonscription, afin de lui donner une meilleure chance d'être élu. Une autre, qui était candidate à un siège réservé à l'Assemblée nationale et à l'assemblée provinciale du Punjab, a choisi de siéger dans l'opposition à l'Assemblée nationale plutôt que dans la majorité au Punjab (où elle aurait alors pu espérer un poste ministériel), parce que sa sœur, qui n'avait pu être candidate faute de diplôme, avait de meilleures chances d'être nommée conseillère auprès du Premier ministre provincial si elle n'était pas elle-même ministre.

Un discours aussi ouvertement contraire à la logique démocratique semble impossible en Inde, et les parlementaires indiens des deux sexes jouaient le jeu de la neutralité supposée du député. Ceux qui disent souhaiter leur proche s'engager en politique justifie d'ailleurs cela par le fait qu'ils ont une plus grande confiance en eux, et non par les intérêts de leur famille (Carlevan, 2011 : 118-119). Cette différence entre les discours est sans doute en partie due à la plus grande « candeur » des élus Pakistanais en entretien, alors que les propos des professionnels politiques indiens étaient beaucoup plus normalisés. Mais elle montre aussi que pour certaines élues pakistanaïses, la transgression d'une femme qui ferait de la politique sans penser d'abord à sa famille est plus grande que celle d'une députée qui favorise sa famille, et qu'elles ne peuvent prétendre à exercer le pouvoir seulement en leur nom propre. Toutefois, la loyauté (supposée ou réelle) des femmes à leur famille est souvent critiquée comme contraire à l'esprit démocratique.

Le stigmatisme de la « brigade des filles et des épouses »

La perception des phénomènes dynastiques est ambivalente en Inde et au Pakistan. En effet, le fait que les héritiers continuent d'être élus dans des proportions importantes souligne une forme d'acceptation de la part de la population. Dans le même temps, le fait que la politique soit une « affaire de famille » est régulièrement critiqué dans les médias. Ainsi, lors des élections qui se sont déroulées en mai 2013 au Pakistan, de nombreux commentateurs ont souligné le paradoxe que constituerait le poids des logiques familiales dans ses élections

²¹ Dans le cadre de mes entretiens, je n'ai qu'à une seule occasion rencontré une élue qui ne semblait pas en contrôle de ses activités politiques. Cette députée indienne m'a reçue dans la chambre de son hôtel à Delhi, elle était accompagnée de son mari, d'un autre proche, et de sa fille, âgée de quelques années. Elle n'a pas répondu à la moindre question d'ordre politique, au grand embarras de son époux, qui a répondu « pour elle », pendant que cette dernière s'occupait de leur fille et nous servait un thé. Il m'a finalement confié que c'était lui qui avait décidé qu'elle se présenterait au Parlement, pendant qu'il s'investirait dans la politique de l'état. D'après l'organisation *PRS Legislative Research*, qui fait du suivi de travail législatif, elle a un taux de présence supérieur à la moyenne (94%), en revanche, elle n'a pris part à aucun débat, posé aucune question, et proposé aucune loi (au 31/07/2012).

perçues comme « historiques » sur le plan de la démocratie²². Cette critique ne ciblait pas spécifiquement les femmes, mais il faut noter que même s'il y a bien plus d'héritiers que d'héritières, on parle souvent, en Inde comme au Pakistan, de la « *beti-biwi brigade* », la « brigade des filles et des épouses », et jamais de la « *bete brigade* » (la brigade des fils).

Un autre enjeu des élections pakistanaïses de 2013 était l'ampleur de la participation des femmes comme électrices et candidates, qui était perçue comme un facteur de démocratisation (et modernisation) du pays. C'est aussi avec cet objectif qu'ont été mis en place des quotas pour les femmes dans les années 1990 et 2000, dans les deux pays. Très peu de voix se sont alors élevées pour remettre en cause la légitimité de la participation politique des femmes ou des quotas en tant que tels, mais beaucoup ont souligné le risque de faire élire les « mauvaises femmes », c'est-à-dire des *proxies* ou « prête-noms ». Ainsi, en Inde, où les sièges réservés au niveau local ont été mis en place dans les années 1990, on a inventé la figure du *sarpanch pati* (littéralement le « maire-mari ») pour décrire les hommes qui gouverneraient par le biais de leur femme. Cet argument est d'ailleurs utilisé par les opposants à l'extension des quotas pour les femmes au niveau national. Ainsi pour un député du parti du Congrès (parti soutenant l'extension des quotas), le risque des quotas est que l'on finisse par donner des sièges à « celles qui ne le méritent pas ». Il considérait que les femmes devaient d'abord faire leurs armes au niveau local (entretien n°55). Paradoxalement, il était lui-même un jeune député devant son siège à son père.

Si les hommes ne sont pas épargnés dans les critiques des dynasties politiques, c'est en général la question des privilèges dont ils auraient bénéficiés qui est en jeu, et non celle de leur autonomie en tant qu'élus. À cet égard, le terme « *proxy* » est utilisé presque exclusivement pour les femmes. Ainsi, une chercheuse et militante se revendiquant de la cause des femmes²³ a pu écrire que « les femmes qui sont parvenues à la vie politique par le biais de leurs connexions parentales ont tendances à être utilisées comme *proxies* – une position que même l'homme le moins talentueux ne se laisserait pas imposer » (Kishwar, 1996 : 73). Il est en effet inenvisageable qu'une bonne épouse, fille ou sœur ne consulte pas ses proches avant de prendre toute décision politique. Les discours sur le besoin de féminiser la vie politique ont sans doute contribué à renforcer le stigmat qui touche les « filles et les épouses ». En effet, la féminisation repose sur un postulat normatif qui est que les femmes vont apporter de nouvelles valeurs et pratiques dans la vie politique. Les organisations féministes, les organisations de la société civile qui promeuvent la démocratie, ainsi que les médias anglophones ont clairement exprimé leurs attentes vis-à-vis des élues, qu'ils évaluent souvent (au travers d'articles de presse, de rapports) en valorisant celles qui sont « autonomes » et qui font avancer la cause des femmes (Dutoya, 2012 : 391-392). Dans ce contexte, la tension entre les logiques familiales et démocratiques se trouve renforcée ; les familles politiques constituent des viviers importants de candidates potentielles, mais le recours à de telles méthodes va à l'encontre de la logique démocratique qui est censée animer la féminisation. Ainsi, si le fait d'être « épouse » ou « fille de » peut atténuer la transgression que constitue l'exercice du pouvoir politique par une femme, elle renforce la transgression que constitue la filière familiale vis-à-vis de l'ordre démocratique.

Conclusion :

L'apport du concept de genre à la science politique est triple ; empirique, méthodologique et théorique (Jenson & Lépinard, 2009 : 201) et la mise en place d'une réflexion genrée sur l'héritage politique l'illustre bien. En prenant en compte le sexe des individus (et l'économie

²² En effet, c'était la première fois dans l'histoire pakistanaïse qu'un gouvernement parvenu au pouvoir de façon démocratique (le *Pakistan People's Party*, en 2008) avait accompli son terme.

²³ J'évite ici le terme « féministe », que Madhu Kishwar récuse.

générée de leurs relations) on a une vision beaucoup plus fine des phénomènes dynastiques et on met à jour des biais méthodologiques résultant de l'indifférence au sexe des héritiers. Sur le plan théorique, l'apport de l'analyse genrée semble particulièrement fort. En effet, la transmission du pouvoir politique par la famille questionne l'autonomie du champ politique vis-à-vis du social. Paradoxalement, l'observation du phénomène par le prisme du genre, et plus particulièrement la position des femmes, réaffirme dans le même temps cette autonomie ; en effet, la famille peut être dans le même temps un espace de reproduction de normes de genre inégalitaires et de transmission du pouvoir politique aux femmes, sans que les deux activités semblent en contradiction l'une avec l'autre. On ne note d'ailleurs pas de transformation radicale du statut des femmes dans les familles où il y a des héritières politiques, ni d'affirmation féministe particulière, sauf dans le cas très spécifique des dynasties féminines.

En Inde et au Pakistan, la dimension normative des discours sur la féminisation de la politique, présente dans de nombreux autres pays (Sintomer, 2007) est particulièrement visible. Or, alors que la participation des femmes est construite comme un impératif démocratique, l'accès privilégié des héritières aux mandats électifs est perçu comme s'opposant à l'idéal d'une démocratie méritocratique et égalitaire. Cette contradiction met en lumière la persistance des représentations genrées du privé et du public, et les ambivalences du discours égalitaire. En effet, l'idée selon laquelle les femmes vont rénover la vie publique et renforcer la démocratie repose à la fois sur idéal égalitaire, mais aussi sur des représentations de genre différentialistes, qui font des femmes les dépositaires de qualités spécifiques (douceur, souci de l'autre, humanité, etc.) qu'elles auraient forgées dans la sphère privée (Dietz, 1992). Mais dès que l'attachement à la sphère symbolique prend une dimension concrète, les femmes sont immédiatement soupçonnées non pas de chercher leur intérêt personnel (comme c'est le cas des héritiers), mais de se comporter en bonne épouse, mère, sœur ou fille, et donc en mauvaise représentante de la nation.

Bibliographie:

- ALI, Subhashini, « A Life in Service », *Seminar*, n°540, 2004 [En ligne : <http://www.india-seminar.com/2004/540/540%20subhashini%20ali.htm>]
- BASU, Aparna, *Mridula Sarabhai: Rebel with a Cause*, New Delhi, Oxford University Press, 1996.
- DEDEBANT, Christèle, *Le voile et la bannière : L'avant-garde féministe au Pakistan*, Paris, CNRS, 2003.
- BEHERA, Jyoshnarani, *Political Socialization of Women: A Study of Teenager Girls*, New Delhi, Khama Publishers, 1998.
- CARLEVAN, Romain, *Dynasties politiques d'Inde centrale*, Mémoire de master d'histoire de l'IEP de Paris, dirigé par Christophe Jaffrelot, 2011.
- CHANDRA, Kanchan, UMAIRA, Wamiq, « India's democratic dynasties », *Seminar*, n°662, 2011. [En ligne : http://india-seminar.com/2011/622/622_kanchan_&_wamiq.htm, accès : 15/06/2012]
- CHATTERJEE, Partha, « The Nationalist Resolution of the Women's Question », *Calcutta, Centre for Studies in Social Sciences*, occasional paper n°94, 1987, 26p.
- CHEEMA, Ali, JAVID, Hassan and NASEER, Muhammad Farooq, « The Paradox of Dynastic Politics », *The Herald*, mai 2013, p. 11-15.
- DIETZ, Mary, "Context is All: Feminism and Theories of Citizenship", in MOUFFE, Chantal (ed.), *Dimensions of Radical Democracy: Pluralism, Citizenship, Community*, Londres, Verso, 1992, p. 63-85.
- DUTOYA, Virginie, *La représentation de la nation à l'épreuve de la différence de genre : Quotas et représentation des femmes dans les Parlements de l'Inde et du Pakistan*, thèse de doctorat de science politique de l'IEP de Paris, dirigée par Christophe Jaffrelot, soutenue le 12/11/2012.

- FORTUNET, Françoise, « L'interdit parental. De l'inéligibilité pour cause de parenté : L'exemple des élections municipales à l'époque révolutionnaire », in PATRIAT, Claude, PARODI, Jean-Luc (dir.), *L'héritage en politique*, Paris, Economica, 1992, p. 37-44.
- Gayatri Devi of Jaipur, Shantha Rama RAU, *A Princess Remembers*, Londres, Weidenfeld and Nicolson, 1976.
- GHUMMAN, Khawar "Is Aseefa going to be the new heir to the PPP throne?", *Dawn*, 14 juin 2013,
- JAFFRELOT, Christophe, « L'Inde, démocratie dynastique ou démocratie lignagère? », *Critique internationale*, vol. 33, n°4, 2006, p. 135-152.
- JENSON, Jane, LEPINARD, Eléonore, « Penser le genre en science politique : Vers une typologie des usages du concept », *Revue Française de Science Politique*, vol. 59, n°2, 2009, p. 183-201.
- KASHYAP, Subhash, *History of the Indian Parliament*, New Delhi, Shipra Publications, 1994, 6 vol.
- KISHWAR, Madhu, « Women and Politics: Beyond Quotas », *Economic and Political Weekly*, 26 octobre 1996, vol. 31, n°43, p. 2867-2874
- KOHARI, Alizeh, "Herald exclusive: Political dynasties in Pakistan", *Dawn*, 9 mai 2013.
- MALHOTRA, Inder, *Dynasties of India and Beyond*, New Delhi, HarperCollins, 2003.
- MINAULT, Gail (ed.), *The Extended Family: Women and Political Participation in India and Pakistan*, Columbia, South Asia Books, 1981.
- MISRA, Leena, "Eavesdropping on the Sarabhai women", *Times of India*, 10 décembre 2010.
- MUFTI, Mariam, « Dynastic Politics in South Asia », *South Asian Journal*, 2008, p. 9-19.
- MULLER, Pierre, « L'analyse cognitive des politiques publiques : Vers une sociologie politique de l'action publique », *Revue Française de Science Politique*, vol. 50, n°2, 2000, p. 189-208.
- NEHRU, Jawaharlal, *Letters: From a Father to his Daughter. Being a brief account of the early days of the world written for children*, Londres, Oxford University Press, 1945 (1930).
- OKIN, Susan, "Philosopher Queens and Private Wives: Plato on Women and the Family", in SHANLEY LYNDON, Mary, PATEMAN, Carole (ed.), *Feminist Interpretation and Political Theory*, Cambridge (UK), Polity Press, 1991, p. 11-31
- PANDIT, Vijaya Lakshmi, *The Scope of Happiness*, New York, Crown Publisher, 1979.
- PATEMAN, Carole, « "The Disorder of Women": Women, Love, and the Sense of Justice », *Ethics*, vol. 91, n°1, 1980, p. 20-34.
- PATEMAN, Carole, *The Sexual Contract*, Cambridge (UK), Polity Press, 1988.
- PATRIAT, Claude, « Perspective cavalière : Où il est question de personnes éligibles naturellement et légitimement par voie d'héritage », in PATRIAT, Claude, PARODI, Jean-Luc (dir.), *L'héritage en politique*, Paris, Economica, 1992, p. 1-22
- PISIER, Evelyne, VARIKAS, Eleni, « De l'invisibilité du genre dans la théorie politique : Le débat Locke/Astell », in BARD, Christine, BAUDELOT, Christian, MOSSUZ-LAVEAU, Janine (éds.), *Quand les femmes s'en mêlent : Genre et pouvoir*, Paris, La Martinière, 2004, p. 64-79.
- RIAZ, Raja, "Fortune bird finds Khadija's head in NA-184", *Daily Times*, 3 septembre 2010.
- RUBIN, Gayle, « L'économie politique du sexe : Transactions sur les femmes et système de sexe/genre », *Cahiers du Cedref*, n°7, 1998. p. 5-82. (Traduction de « The Traffic in Women : Notes on the 'political economy' of sex », In REITER, Rayna. *Toward an Anthropology of Women*, New York and London: Monthly Review Press, 1975)
- SAHGAL, Lakshmi, *A Revolutionary Life*, New Delhi, Kali for Women, 1997.
- SCOTT, Joan W., « Gender: A Useful Category of Historical Analysis », *The American Historical Review*, vol. 91, n°5, 1986, p. 1053-1075.
- SCOTT, Joan W., « French Feminists and the Rights of "Man": Olympe de Gouges's Declarations », *History Workshop*, n°28, 1989, p. 1-21.
- SHAFQAT, Saeed, « Democracy and Political Transformation in Pakistan », In MUMTAZ, Soofia, RACINE, Jean-Luc, ALI, Imran Anwar (ed.), *Pakistan: The Contours of State and Society*, Karachi, Oxford University Press, 2002, p. 209-235.

SHAH NAWAZ, Jahan Ara, *Father & Daughter: A Political Autobiography*, Karachi, Oxford University Press, 2002 (1971).

SHAH NAWAZ, Mumtaz, *The Heart Divided*, New Delhi, Penguin Books, 2004 (1957).

SINEAU, Mariette, *Les femmes en politique*, Paris, Economica, 1988, 240p.

SINTOMER, Yves, « Le paysage idéologique de la parité », *Travail, genre et sociétés*, n°18, 2007, p. 147-152.

TALBOT, Ian, *Pakistan: A Modern History*, Londres, Hurst & Co, 2005 (1988).

TALBOT, Ian, « The 1946 Punjab Elections », *Modern Asian Studies*, vol. 14, n°1, 1980, p. 65-91.

UBEROI, Patricia (ed.), *Family, Kinship and Marriage in India*, New Delhi, Oxford University Press, 1993.

WEISS, Anita, « Gendered power relations: Perpetuation and Renogociation », In WEISS, Anita, GILANI, Zulfikar (ed.), *Power and civil society in Pakistan*, Oxford, Oxford University Press, 2001, p. 65-89.

Sites Internet:

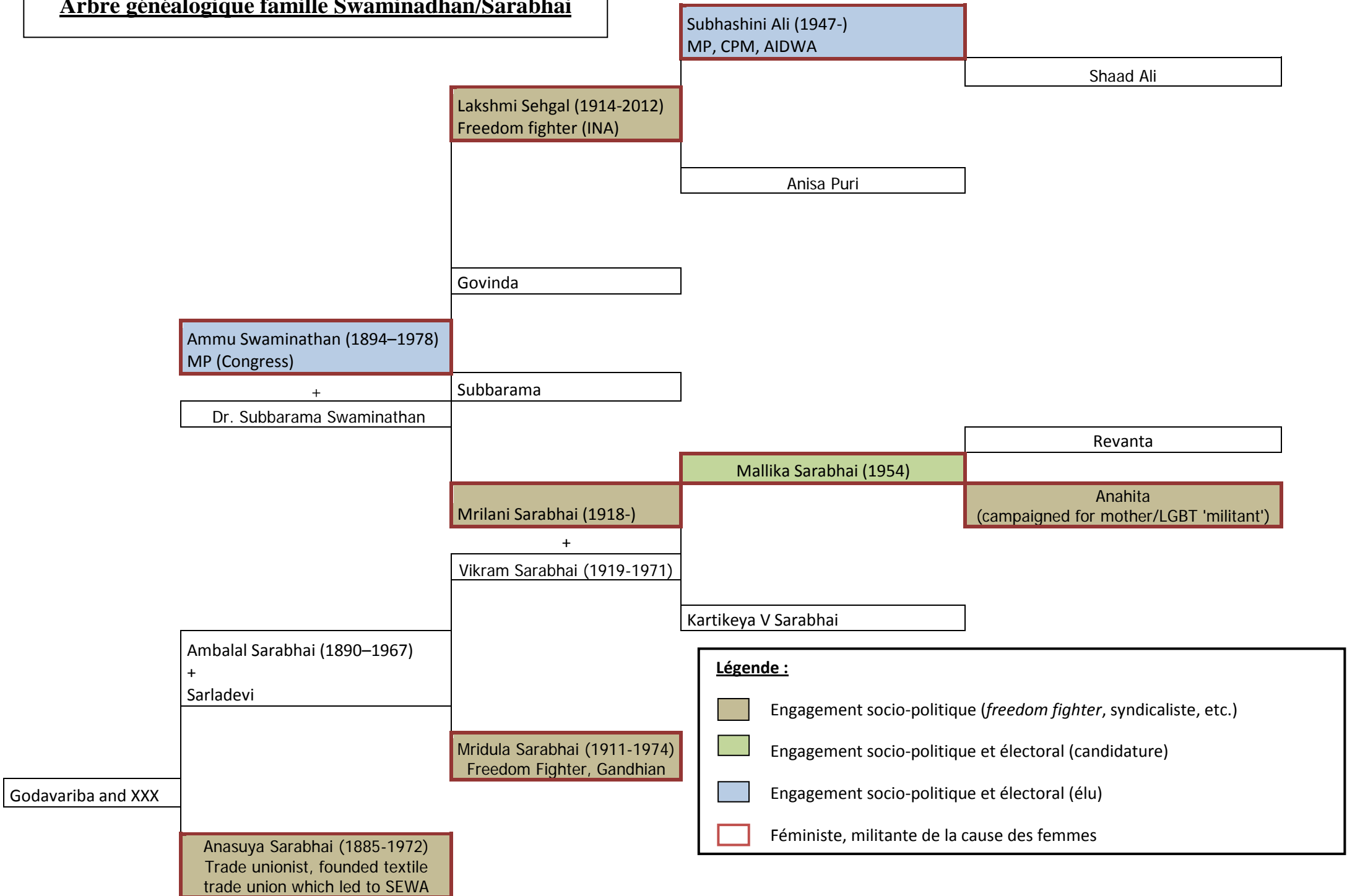
Base de données de Patrick French (2010): <http://www.theindiasite.com/family-politics>

Annexes :

1. Arbre généalogique de la famille Swaminadhan/Sarabhai
2. Arbre généalogique de la famille Mian de Baghbangpura
3. Arbre généalogique de la famille Nehru-Gandhi

Ces arbres généalogiques ne sont pas toujours (à des fins de lisibilité) exhaustifs, certains enfants ou certaines branches ne sont pas représentés à dessein.

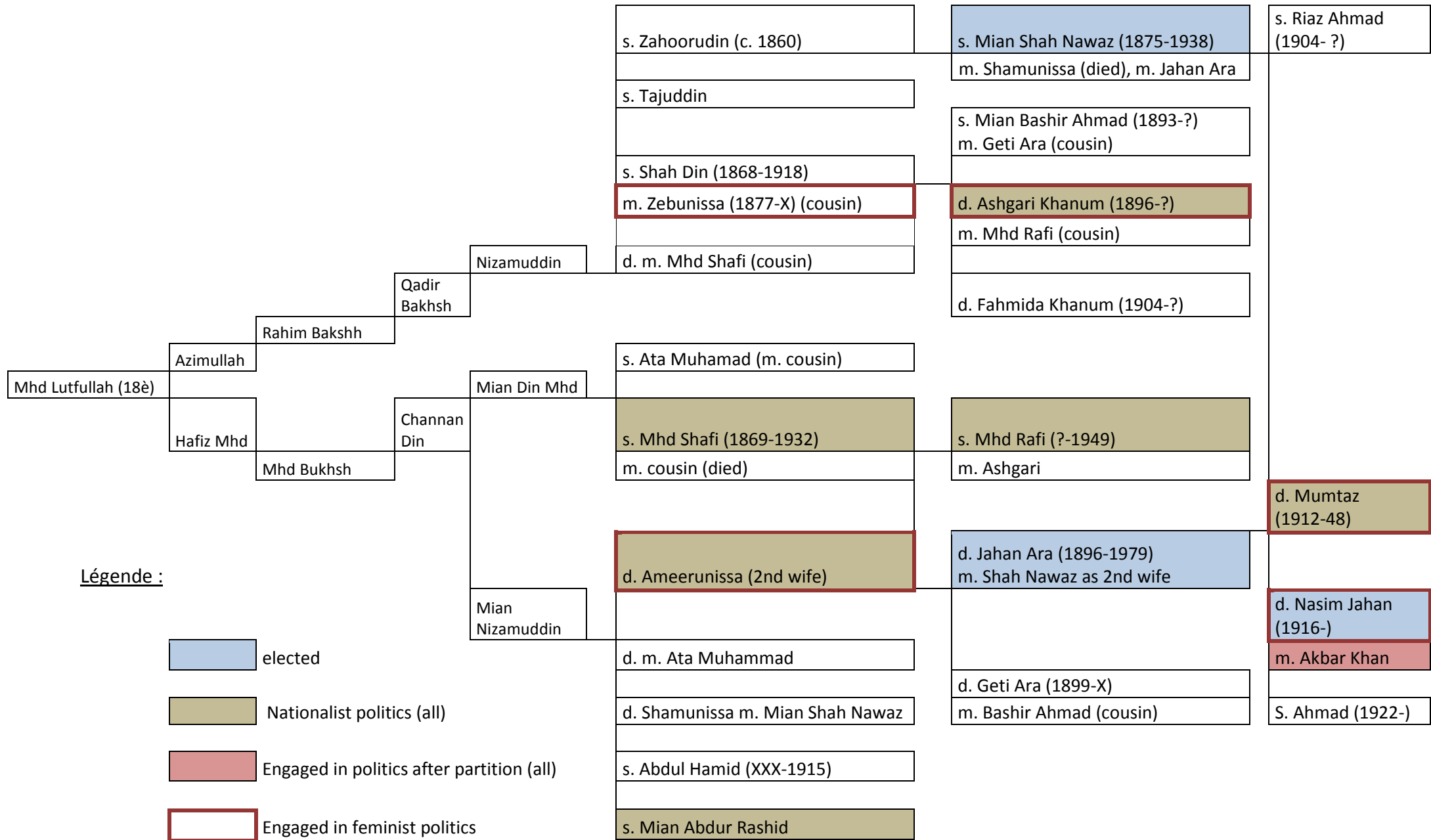
Arbre généalogique famille Swaminadhan/Sarabhai



Légende :

- Engagement socio-politique (*freedom fighter*, syndicaliste, etc.)
- Engagement socio-politique et électoral (candidature)
- Engagement socio-politique et électoral (élu)
- Féministe, militante de la cause des femmes

Arbre généalogique de la famille Mian de Baghbangpura



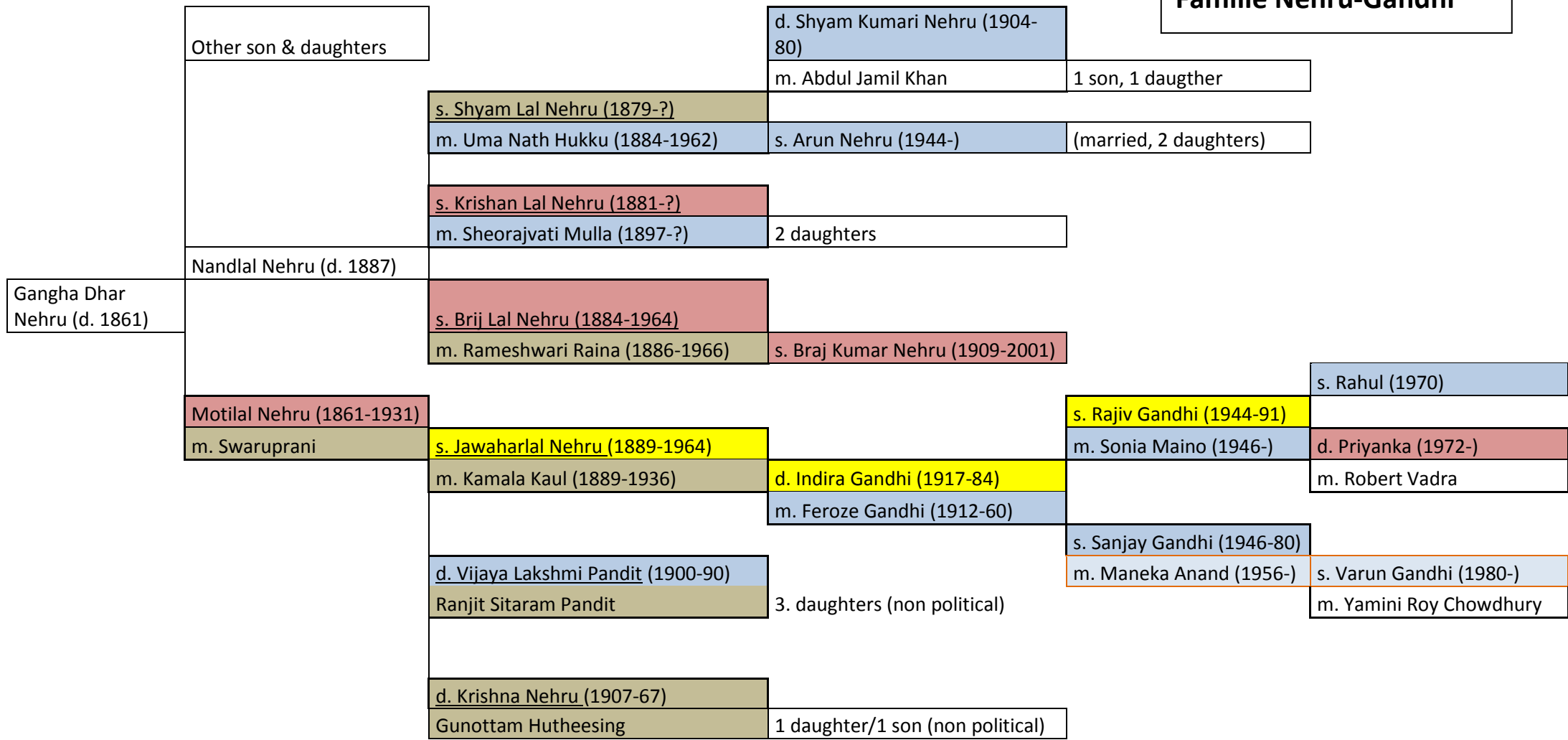
Légende :

- elected
- Nationalist politics (all)
- Engaged in politics after partition (all)
- Engaged in feminist politics

Membre de la famille non-situés

Mian Iftikharuddin (1905-1962)

Famille Nehru-Gandhi



Other members of the family involved in politics: Sheila Kaul (1915-), sister-in-law of Kamala Kaul (wife of Kamala's Brother), her daughter Deepa Kaul (1944) who was a candidate for the Congress in the nineties.

- PM
- MP
- Non-congress MP
- non-elective positions (Congress)
- Social movements/freedom fighter